

communiqué de presse

CMS Bureau Francis Lefebvre

1-3 Villa Emile Bergerat,
F-92522 Neuilly-sur-Seine Cedex,
France

T +33 1 47 38 55 00

F +33 1 47 38 55 55

info@cms-bfl.com

www.cms-bfl.com

date 30/05/11

page(s) 2 (dont page de garde)

objet Conseil d'Etat

T Direct +33 1 47 38 40 32

E-mail florence.jouffroy@cms-bfl.com

A l'initiative de CMS Bureau Francis Lefebvre, le Conseil d'Etat annule la baisse du taux de remboursement de 35 à 15 % de certains médicaments

Vendredi 27 mai, le Conseil d'Etat a, à l'initiative de CMS Bureau Francis Lefebvre, annulé partiellement les dispositions du décret du 5 janvier 2010 qui avaient permis l'introduction d'un nouveau taux de remboursement de certains médicaments, fixé à 15%, en complétant donc les taux antérieurs de 35 et 65%.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs annulé, avec effet au 1er novembre 2011, la décision du directeur général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) du 9 avril 2010 faisant application de ce nouveau taux à certaines spécialités pharmaceutiques, notamment des anti-arthrosiques.

Les dispositions du décret, pourtant pris après consultation du Conseil d'Etat, qui ont été annulées sont celles qui avaient permis l'application de ce nouveau taux aux spécialités déjà admises au remboursement au 5 janvier 2010 et dont le service médical rendu avait été qualifié de "faible" avant cette date.

Ces spécialités ont été identifiées par une série de décisions du directeur général de l'UNCAM du 9 avril 2010 publiées au Journal officiel du 16 avril 2010.

Il résulte donc de l'arrêt rendu que ces décisions du 9 avril 2010 sont toutes illégales depuis leur origine et que les laboratoires concernés peuvent en obtenir l'abrogation, voire le retrait. Un très grand nombre de laboratoires sont donc potentiellement concernés par la décision du Conseil d'Etat.

Les laboratoires EXPANSCIENCE, NEGMA et PHARMA 2000, à l'origine de l'annulation prononcée, ont été représentés devant le Conseil d'Etat par Bernard Geneste, avocat associé du cabinet.

C/M/S/ Bureau Francis Lefebvre

Pour plus d'informations, contacter :

- Nicolas Merigeau, NewCap (Agence de Presse) - +33 1 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr
- Florence Jouffroy / Laetitia Mostowski, CMS Bureau Francis Lefebvre - +33 1 47 38 40 32 / 74
florence.jouffroy@cms-bfl.com / laetitia.mostowski@cms-bfl.com

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS, regroupement de 9 grands cabinets d'avocats européens indépendants qui offrent aux entreprises un éventail complet de services juridiques et fiscaux en Europe et dans le reste du monde. Fort de plus de 5000 collaborateurs, dont plus de 2800 avocats et 770 associés, CMS s'appuie sur 48 implantations dans le monde.
www.cms-bfl.com